

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : RECRUTEMENTS DE CONTRATS SAISONNIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU BAC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : CANUS Daniel pouvoir à PANNAUD Éric, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à CARTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CALVO Dominique

La commune de Chaniers exploite le bac mis à disposition par le département sur la saison estivale. A ce titre une convention fixe les engagements de chacune des parties.

Il est proposé de recruter, comme les années précédentes, des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac, soit : 1 agent du 1er avril au 31 Octobre et 1 agent du 15 juin au 15 septembre.

Les agents saisonniers doivent être titulaires d'un brevet de natation (50 mètres) et d'une attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Il convient donc de recruter deux agents sur la base de la rémunération d'un grade d'adjoint technique territorial qui sera déterminé lors du recrutement :

- Le premier sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre,
- Le second du 15 juin au 15 septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le recrutement des 2 agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac et mandater Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail et les documents nécessaires à ces emplois.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance
Dominique CALVO



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le